

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 11

SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-quatre septembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT, Jean-Marie VERWAERDE, Francis MONBORGNE, Danielle BRAY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Nominations du béguinage "Les Acacias" dans la résidence "Les Myosotis", création et nomination de la rue "Rino Della Negra", prolongement de la rue "Saint-Nazaire", création et nomination de l'impasse "Narodowiec", nomination des bâtiments "Fischach" et "Horley", nomination de la nouvelle zone commerciale "Parc Montréal", nomination du futur lotissement résidence « OTTAWA », nomination du béguinage "La Chênaie" dans la future résidence "OTTAWA", création et nomination de la rue "Georges Devloo", et nomination des 6 pavillons dans la future résidence "OTTAWA"

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics tels que les secours et la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

Vu la demande de dénomination et de prolongement de voies publiques,

Considérant l'importance de la dénomination des lieux et des voies publiques pour l'orientation des habitants et des services de secours,

Considérant l'histoire et l'importance culturelle des noms proposés,

1. Nominations du béguinage "Les Acacias" dans la résidence "Les Myosotis"

Article 1 : Il est décidé de nommer le béguinage situé au sein de la résidence "Les Myosotis" sous le nom de "Les Acacias".

Article 2 : La signalétique appropriée sera mise en place pour indiquer clairement cette nouvelle dénomination à l'entrée de la résidence et aux points stratégiques du béguinage.

2. **Création et nomination de la rue "Rino Della Negra"**

Article 3 : Il est décidé de créer une nouvelle rue dans la résidence « Les Myosotis » et de la nommer "Rino Della Negra" en hommage à Rino Della Negra, figure de la résistance.

Article 4 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation correspondante et de l'intégration de cette nouvelle voie dans les documents cartographiques et administratifs de la commune.

3. **Prolongement de la rue "Saint-Nazaire"**

Article 5 : Il est décidé de procéder au prolongement de la rue "Saint-Nazaire" jusqu'à la rue Jules Ferry afin d'améliorer la circulation et l'accessibilité du secteur concerné.

Article 6 : Les services techniques municipaux veilleront à l'aménagement nécessaire pour le prolongement de cette rue et à la mise en place de la signalisation adéquate.

4. **Création et nomination de l'impasse "Narodowiec"**

Article 7 : Il est décidé de créer une impasse donnant sur la rue Jules Ferry (50 Bis rue Jules Ferry) et de la nommer « Narodowiec » en référence au journal polonais Narodowiec.

Article 8 : Les services techniques municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation appropriée pour cette nouvelle impasse.

5. **Nomination des bâtiments "Fischach" et "Horley"**

Article 9 : Il est décidé de nommer les deux futurs nouveaux bâtiments situés dans la future impasse « Narodowiec » sous les noms de "Fischach" et "Horley", en référence aux villes jumelées avec notre commune.

Article 10 : La signalisation adéquate sera mise en place pour identifier ces bâtiments.

6. **Nomination de la nouvelle zone commerciale "Parc Montréal"**

Article 11 : Il est décidé de nommer la nouvelle zone commerciale située à l'entrée de la ville "Parc Montréal" en référence à l'histoire qui lie Vimy et le Canada.

Article 12 : Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation nécessaire pour cette zone.

7. **Nomination du futur lotissement "Résidence OTTAWA"**

Article 13 : Il est décidé de nommer le futur lotissement situé à l'entrée de la ville "Résidence OTTAWA", en référence au parc National du Canada.

Article 14 : La signalétique appropriée sera installée pour indiquer clairement cette nouvelle dénomination.

8. **Nomination du béguinage "La Chênaie" dans la future résidence "OTTAWA"**

Article 15 : Il est décidé de nommer le béguinage situé au sein de la future résidence « OTTAWA » sous le nom de "La Chênaie".

Article 16 : La signalétique adéquate sera mise en place pour indiquer cette nouvelle dénomination.

9. **Création et nomination de la rue "Georges Devloo"**

Article 17 : Il est décidé de créer une nouvelle rue dans la future résidence « OTTAWA » et de la nommer rue "Georges Devloo" en hommage à ce personnage historique de la Commune de Vimy.

Article 18 : Les services techniques municipaux mettront en place la signalisation appropriée pour cette nouvelle voie.

10. **Nomination des 6 pavillons dans la future résidence "OTTAWA"**

Article 19 : Il est décidé de nommer les 6 pavillons situés dans la future résidence "OTTAWA" sous les noms suivants (en référence aux provinces canadiennes) :

- Pavillon "Québec"
- Pavillon "Ontario"
- Pavillon "Manitoba"
- Pavillon "Alberta"
- Pavillon "Nouvelle-Écosse"
- Pavillon "Terre-Neuve"

Article 20 : La signalétique correspondante sera mise en place pour identifier clairement chacun de ces pavillons.

A cet effet, le maire sollicite le conseil pour

- Approuver les nominations présentées dans cette délibération

Délibération ajournée et reportée à une séance ultérieure.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Christian SPRIMONT. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE VIMY' at the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure on horseback.

Christian SPRIMONT